



Présentation de l'Église Réformée Arve Mont Blanc, membre de l'Église Protestante Unie de France

Fondement théologique :

L'EPUDF est une église chrétienne protestante, issue des réformes luthérienne et calviniste du XVI^e siècle.

Église protestante historique en France, elle est le fruit d'unions successives d'églises protestantes francophones (notamment Église réformée, méthodiste, évangélique luthérienne...).

Consciente de la richesse des différentes interprétations de l'Écriture, elle est ouverte à la pluralité des expressions de Foi.

Elle a pour vocation d'annoncer la bénédiction de Dieu sur le monde, centrée sur une théologie de la *grâce* : personne n'est exclu de la bénédiction de Dieu, son royaume est ouvert à tous ceux qui le cherchent. L'église, porteuse de Sa Parole ne porte aucun jugement sur les personnes qu'elle accueille, considérant chaque individu comme un frère précieux. Si chaque culte est porteur de la bénédiction de Dieu, des bénédictions particulières peuvent être demandées (à l'occasion d'un mariage) qui seront toujours offertes dans la joie et la reconnaissance

Ainsi, les sacrements (baptême et sainte-cène) peuvent être administrés à toute personne en faisant la demande. (ce n'est pas à l'église de juger de la dignité d'enfant de Dieu, mais aux personnes elles-mêmes de choisir de reconnaître Christ comme Seigneur).

Administration et structure

Placée sous la loi de 1905 (dite loi de séparation de l'église et de l'état), l'EPUDF fonctionne sous une forme associative (statut des associations culturelles).

Chaque paroisse est une association locale de **personnes**.

Pour être membre de l'association il faut en faire la demande auprès du Conseil Presbytéral.

Tous les membres sont conviés chaque année à une assemblée générale, où est présenté le bilan des activités de la paroisse, ainsi que les questions administratives (finances, bâtiments etc..)

Tous les quatre ans, l'assemblée générale élit un Conseil Presbytéral, qui est l'organe de gestion courante de la paroisse.

Chaque paroisse est représentée par 2 membres (1 pasteur et 1 laïc, ou 2 laïcs) lors des synodes régionaux, qui régissent la vie et les finances d'une région.

Chaque région envoie ensuite un certain nombre de délégués au Synode National, lui aussi annuel, qui décide des grandes orientations de l'église, assure sa représentation auprès de l'état.

Les synodes sont la seule véritable instance de gouvernance de l'église, réunis en général une fois par an, ils sont considérés comme permanents et les conseils régionaux et le national sont là pour



veiller à l'application de leurs décisions en dehors des sessions.

D'un point de vue géographique :

La paroisse appartient à un ensemble qui fait partie d'un consistoire au sein d'une région qui est membre de l'Union Nationale

Ce fonctionnement associatif demande un engagement important de ses membres :

Fonctions paroissiales :

Conseil presbytéral

Cathéchisme

Entretien des bâtiments et jardins

Animation

Communication

Musique

Diaconie

Œcuménisme

Fonctions consistoriales :

Responsables bâtiments

Œcuménisme

Animation

WE (retraites, catéchisme etc...)

Fonctions régionales :

Conseil régional : met en application les décisions du synode, c'est une instance de proposition et de suivi pour les paroisses locales, apportant soutien, expertise et souffle.

Coordination régionale : comme son nom le dit, elle coordonne les animations et activités dans la région, tant les actions régionale (WE famille, rassemblement de jeunes...) qu'en assistant les paroisses dans leurs projets particuliers.

Équipes (jeunes, mission, catéchisme, biblique) : ces équipes sont force de proposition et d'accompagnement pour ce qui se vit dans la région et les paroisses.

Financement :

En tant qu'association cultuelle, l'EPUDF ne peut vivre que de **dons** (offrandes nominatives ou anonymes et legs). Si elle a d'autres revenus (locatifs, ventes lors de kermesses etc...), ils doivent représenter moins de 20% des dons.

Chaque association, une fois payés ses charges et ses projets, verse une *contribution* à la région, qui permet notamment de salarier les pasteurs de la région. Chaque région reverse une partie de cet argent au niveau national, pour prendre en charge la formation théologique (IPT), les retraites de pasteur et la mission (Defap)



Pour résumer caricaturalement, quand vous versez 100 € à la paroisse :

- 35,7 € servent au salaire des pasteurs
- 15 € servent à la vie de la paroisse et à ses frais
- 11,9 € servent au fonctionnement de l'Église au niveau régional
- 9,6 € servent aux activités de l'Église au niveau national
- 9,6 € servent à la formation théologique (formation des pasteurs, et aussi auditeurs libres)
- 9,6 € servent à payer les charges d'assurance et de retraite des pasteurs
- 8,5 € servent à l'action de l'Église dans le monde

Ainsi en faisant un don à une paroisse locale, vous financez des salaires, des universités, une action durable dans les pays pauvres avec le DEFAP, et, de manière générale, la vie de toute une église.

L'état ne contribue pas directement au financement des associations culturelles, mais il le fait par le moyen de déductions fiscales pour les donateurs.

Ainsi, quand vous donnez de manière nominative 100€ à l'église, vous aurez 66,6€ déduits des impôts (ce qui signifie que ceux qui peuvent se permettre de donner 100€ à l'église pourraient en fait en donner 300 et récupérer 200 sur ses impôts).

Ministères :

Le ministère pastoral :

Le pasteur a sans doute le ministère le plus visible de l'église.

Pour être pasteur de l'EPUDF, il faut avoir un master en théologie pratique, et être admis par la *commission des ministères*, commission nationale de l'église composée de membres pasteurs et laïcs, qui suit le parcours de chaque étudiant se destinant au pastorat

Les ministères locaux

Conseil Presbytéral

Cathéchisme

Mission

Prédication

L'un des principes fondamentaux de la Réforme Calvinienne est le sacerdoce universel : chacun est appelé à exercer un ministère dans l'église, suivant ses charismes, capacités, et désirs.

Aucun ministère n'est supérieur à un autre, tout entre dans le service du royaume de Dieu.

Aucun acte ou geste théologique ou cultuel n'est réservé à un ministère : baptême, sainte-cène, culte, catéchisme... peuvent être célébrés par toute personne s'y sentant appelée (avec parfois besoin d'un minimum de formation)

L'église C'EST la communauté de ses membres.

Et c'est la communauté qui agit et fait retentir la parole de Dieu.